



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2026

Anglais uniquement

Commission de la condition de la femme

Soixante-dixième session

9-20 mars 2026

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration soumise par la Casa Generalizia della Societa del Sacro Cuore, la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, la Congrégation de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, la Congrégation de la Mission, les Congrégations de Saint Joseph, la Conférence dominicaine des responsables, Edmund Rice International, la Fondazione Proclade Internazionale-Onlus, l'Institut de la Bienheureuse Vierge Marie-Loreto Generalate, Association internationale de la Présentation, Communauté de Lorette (Sœurs de Lorette), Pères et Frères Maryknoll, Sœurs Maryknoll de Saint Dominique, Inc., Passionistes International, Religieuses et Religieux du Sacré-Cœur de Marie, Missions salésiennes, Inc. Sœurs enseignantes de Notre-Dame, Fédération des Sœurs de la Charité, Sœurs de Notre-Dame de Namur, Société des Missionnaires Médicaux Catholiques, UNANIMA International, VIVAT International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration est publiée sans avoir été officiellement révisée.



Déclaration

En tant que membres de la Coalition des Religieuses et Religieux pour la Justice – une collaboration entre des sœurs, des frères et des prêtres catholiques et leurs partenaires laïcs qui œuvrent pour la justice, la paix et l'écologie intégrale –, nous abordons cette 70e session de la Commission de la condition de la femme (CSW70) avec un mandat social et spirituel ancré dans l'enseignement social catholique : défendre la plénitude de la dignité humaine qui imprègne tous les êtres humains, quel que soit leur sexe.

Une enquête menée auprès des membres de notre réseau mondial, comprenant des réponses provenant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Océanie, d'Europe et d'Amérique du Nord, a mis en évidence certains des obstacles juridiques et judiciaires importants et préoccupants qui continuent d'entraver les progrès nationaux et mondiaux vers la réalisation de la dignité humaine. Plus de la moitié des personnes interrogées ont indiqué que :

- Les femmes/filles de leur pays doivent être prêtes à faire face à la stigmatisation, au harcèlement ou à des menaces de nouvelles violences si elles signalent un crime commis à leur rencontre ;
- La corruption dans leur système juridique rend plus difficile pour les femmes/filles d'obtenir justice pour les crimes commis à leur rencontre ; et/ou
- Les femmes sont plus vulnérables que les hommes à l'accaparement des terres ou au déplacement forcé de leurs terres.

Au moins 40 % des personnes interrogées ont indiqué :

- Les femmes/filles ne peuvent pas compter sur les forces de l'ordre pour les traiter avec respect et dignité ;
- Leurs lois rendent difficile pour une femme/fille de quitter un foyer ou un lieu de travail violent ou abusif ; et/ou
- Les lois ne garantissent pas que les femmes et les hommes soient rémunérés de manière égale pour un travail égal. Parallèlement, au moins un quart des personnes interrogées ont indiqué :
- Les crimes commis contre les femmes/filles ne sont pas pris suffisamment au sérieux par les tribunaux ou le système judiciaire ;
- Si une femme/fille est accusée d'un crime, elle ne peut pas s'attendre à bénéficier d'un procès équitable ;
- Leurs lois n'interdisent pas ou n'empêchent pas efficacement les mariages précoces ; et/ou
- Leur système judiciaire ne sert pas aussi bien les femmes/filles que les hommes/garçons.

Au sein de la population des femmes et des filles, les groupes particulièrement vulnérables sont les migrantes qui ne jouissent pas pleinement des droits des citoyennes (et/ou qui ne les connaissent pas) ; les communautés qui ne parlent pas la ou les langues utilisées par le système judiciaire de leur pays ; les personnes sourdes, aveugles ou handicapées physiques, pour lesquelles les bâtiments et les procédures judiciaires sont souvent inaccessibles.

Les membres et partenaires de nos congrégations à travers le monde répondent à l'appel en faveur de la dignité humaine à travers divers ministères qui tentent d'aider à la guérison des personnes victimes d'injustices fondées sur le genre :

- En réponse aux crimes sexuels dévastateurs et aux échecs en matière de réparation commis au sein de nos propres institutions religieuses, nos congrégations à travers le monde ont œuvré pour établir et mettre en œuvre des mesures de protection des enfants et des personnes vulnérables.

adultes, y compris la formation du personnel des établissements éducatifs, médicaux et sociaux à l'identification et au signalement obligatoire des cas de maltraitance.

- Le « Proyecto La Fragua », un projet des Missionnaires Clarétains en Uruguay, offre un espace d'accompagnement social, juridique et spirituel aux femmes qui ont subi des violences. Grâce à une équipe technique composée d'un psychologue, d'un travailleur social et d'un avocat, le projet travaille à Progreso et dans les bidonvilles voisins pour identifier les cas de violence et invite les voisins des victimes à participer au processus visant à leur donner les moyens de sortir de leur environnement traumatisant et de s'en remettre.
- Le bureau des femmes du diocèse de Moroto, en Ouganda, géré par les Sœurs Missionnaires Comboniennes, s'occupe des mariages forcés et précoces, des viols pendant les fréquentations et d'autres violations des droits des femmes en offrant un soutien juridique, des actions de sensibilisation, des solutions alternatives de réintégration, des refuges pour les survivantes et une autonomisation économique. Les sœurs collaborent avec la police, le gouvernement, les responsables de l'application des lois et d'autres parties prenantes, et lancent un programme de dialogue politique afin d'identifier des solutions législatives et judiciaires à la violence sexiste. Les sœurs mènent une action similaire en Afrique du Sud par l'intermédiaire du Bureau des migrants et des réfugiés du diocèse de Pretoria, qui apporte une aide juridique et médicale aux femmes en situation irrégulière ayant subi des violences sexistes.
- À Hong Kong, la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur gère des refuges pour les Indonésiennes et les Philippines qui travaillent comme domestiques à l'étranger et leur dispense une formation sur la sensibilisation aux questions de genre. Elle organise également des visites et des consultations psychologiques, spirituelles et sociales pour les domestiques étrangères emprisonnées qui ont été accusées d'un crime et n'ont pas eu accès à un avocat.
- Les Sœurs Passionistes de l'est du Cameroun parrainent un ministère d' , d'autonomisation juridique, financière, sociale et politique auprès des femmes catholiques enseignantes. Ce ministère répond aux politiques sexistes qui entravent la sécurité économique et le bien-être psychosocial des femmes. Il forme les enseignantes à connaître et à défendre leurs droits de propriété, les équipe en tant que parajuristes qui se forment et se soutiennent mutuellement, facilite le conseil psychosocial et entre pairs, et soutient les groupes coopératifs d'épargne et de crédit. Il organise également des « forums de dialogue » avec les chefs traditionnels et les conseils paroissiaux afin de promouvoir des pratiques respectueuses des droits dans leurs communautés.

Reconnaissant que la prévention des injustices liées au genre est plus juste et plus efficace dans la pratique que les efforts visant à réparer les préjudices qu'elles causent, notre réseau de Religieuses et de Religieux catholiques et de leurs partenaires laïcs s'engage également à participer activement à la vie publique et politique de nos sociétés respectives, afin de contribuer à la transformation des structures sociales, politiques, économiques, juridiques et judiciaires. À cette fin, nous appelons les États membres des Nations Unies à prendre les mesures suivantes :

- Collaborer avec les dirigeants d'ONG locales, les communautés religieuses et les prestataires de services essentiels afin de sensibiliser le public aux dommages à long terme causés par les mutilations génitales féminines, le manque d'éducation des filles, les mariages et grossesses précoces/forcés, l'imposition de stéréotypes sexistes, la stigmatisation ou l'exclusion des victimes de violences sexuelles, des femmes sans enfants, des mères célibataires, des personnes transgenres, des personnes atteintes d'infections sexuellement transmissibles et des veuves de la vie familiale ou communautaire.

- Intégrer une éducation sexuelle complète, incluant les concepts de relations saines, de consentement et d'autonomie corporelle, dans les écoles publiques.
- Mettre en place et appliquer des mesures de protection des enfants et des adultes vulnérables, notamment en formant le personnel des établissements d'enseignement, des services médicaux et des services sociaux à l'identification et au signalement obligatoire des cas de maltraitance.
- Soutenir la liberté des familles d'adopter une répartition non traditionnelle des tâches familiales grâce à des politiques de congé parental/familial applicables à toutes les personnes, quel que soit leur genre, et à l'interdiction des politiques salariales discriminatoires fondées sur le genre dans tous les secteurs d'emploi
- Intégrer l'enseignement de base de la langue des signes la plus couramment utilisée dans le pays pour tous les élèves tout au long de l'école primaire
- Mettre en place des programmes de logement d'urgence pour les victimes de violences sexistes et leurs personnes à charge, en privilégiant une approche axée sur le logement et accompagnée de services d'aide tenant compte des questions de genre
- Supprimer les distinctions fondées sur le genre dans les codes juridiques concernant les droits d'hériter/de posséder des terres ou des biens, d'être protégé contre la confiscation arbitraire/le déplacement forcé des terres, de chercher un emploi dans n'importe quel secteur, de recevoir une rémunération proportionnelle à son travail, de participer aux élections et de briguer n'importe quelle fonction politique
- Mettre en place des prêts destinés à l'éducation et à l'entrepreneuriat pour les femmes/filles vivant dans des zones reculées, celles qui sont handicapées et celles issues de communautés ethniques et linguistiques minoritaires
- Interdire aux auteurs de violences sexistes la possession d'armes à feu
- Exempter les victimes de la traite des peines pour les actes que leurs trafiquants les ont contraintes à commettre
- Dissocier tous les visas de travail d'employeurs spécifiques
- Exiger que tous les recruteurs étrangers opérant dans le pays utilisent des processus rigoureux de vérification des employeurs et de suivi des employés afin d'éviter la traite et l'exploitation de leurs clients
- Mettre en place, dans l'ensemble des institutions et procédures pénales, des formations et d'autres dispositions visant à protéger la dignité, la sécurité et la vie privée de toute personne déposant une plainte pour traite ou violence sexuelle, ainsi qu'un mécanisme de recours indépendant et sensible au genre pour les plaintes contre les agents de la force publique et les tribunaux ou contre les agences de recrutement de main-d'œuvre
- Mettre en place des dispositions en matière d'accessibilité qui favorisent la participation aux élections et à la vie politique des personnes vivant dans des régions éloignées, des personnes handicapées ou des membres de communautés linguistiques minoritaires.
- Mettre en place des programmes de restructuration ou d'annulation de la dette extérieure qui réorientent les paiements au titre du service de la dette des pays en développement vers leurs budgets nationaux afin de financer des services juridiques gratuits pour les victimes de violences sexistes et une éducation/formation professionnelle gratuite pour tous les enfants et les jeunes, y compris des aménagements pour faciliter l'accès des enfants vivant dans des régions reculées, des enfants handicapés ou des enfants issus de communautés linguistiques minoritaires

À l'occasion de la CSW70, nous sommes prêts à collaborer avec tous les États pour la mise en œuvre des mesures susmentionnées. En outre, nous nous engageons à nouveau à participer de bonne foi à la réforme en cours de nos cadres disparates et communs pour l'articulation, la protection, la restauration et la réalisation des droits jusqu'à ce que la pleine dignité humaine des personnes de tous genres y soit reflétée.
